

BON A SAVOIR

juin 2020

AVANTAGES



Mutuelle ERAM

Vous bénéficiez d'une mutuelle Interentreprises, gérée par un conseil d'administration composé de salariés du groupe ERAM. Vous pouvez avoir les informations concernant votre contrat et les tarifs de cotisation en allant sur :

www.harmonie-mutuelle.fr
Ou appeler le 09 80 98 00 18

La mutuelle possède un fonds santé pour vous aider
09 69 39 29 13

Après 1 an d'ancienneté, chaque salarié licencié pourra prétendre à la gratuité de sa cotisation pendant un an sous réserve de certaines conditions, pour tout renseignement contactez :

Didier BOURGET
ELU CSE / Délégué syndical
Président de la Mutuelle Groupe ERAM
06 79 03 94 44 dibourget@orange.fr